



Note de département

GIS | N° 2020-57

Décision du 28 septembre 2020

Décision n° GIS 2020-57 du 28 septembre 2020 portant délégation de signature du directeur du département gestion et innovation sociales [GIS] au responsable de l'unité Processus Ressources Humaines et Prestations [PRHP] du département GIS

Le directeur de département GIS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-64 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur du département Gestion et Innovation Sociales par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à Monsieur Gwénaél DE CONTI, Responsable de l'unité PRHP, à l'effet de signer en son nom les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

- Les mesures disciplinaires du 1^{er} degré.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département n° GIS 2019-49 » en date du 13 décembre 2019.



Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 28 septembre 2020

Jean Agulhon
Directeur du département GIS